



N° 3/2019

Compte-rendu du Conseil municipal du 9 avril 2019

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12/02/2019.
2. Délibération : Approbation des comptes administratifs et de gestion – Affectation des résultats.
3. Délibération : Vote des budgets primitifs.
4. Délibération : Autorisation de signature de la convention avec Léo Lagrange.
5. Délibération : Approbation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
6. Délibération : Travaux en forêt pour 2019.
7. Délibération : Choix d'entreprises pour les huisseries de la MAM.
8. Questions diverses.

Présents :

PACQUOT Nicolas, Maire
BALLAY Marielle, 1^{ère} Adjointe
COPPI Roger, 2^{ème} Adjoint
GAZEAUX Olivier
DAYT Thierry
HUMBERT Thierry
BERNARDIN Yvelyne
DESSENNE Christophe
FIEROBE Anthony
PESSONNEAUX Claude
QUELLEC Annick
COULON Philippe

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12/02/2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des comptes administratifs et de gestion – Affectation des résultats

Le Maire présente les comptes de l'année 2018. Le tableau ci-après résume les résultats de clôture 2018 (qui correspondent au résultat net 2018 + report de 2017).

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EAU	Excédent 39 424,21 €	Déficit 19 106,71 €
ASSAINISSEMENT	Excédent 15 074,25 €	Déficit 17 458,02 €
COMMUNE	Excédent : 208 155,62 €	Déficit : 105 602,49 €

Ces comptes administratifs correspondent aux comptes de gestion du percepteur. Ils sont validés à l'unanimité.

Affectation des résultats :

Le déficit d'investissement de 19 106,71 € du budget eau est reporté en investissement. L'excédent de fonctionnement de 39 424,21 € est réparti comme suit : 19 106,71 € est affecté en investissement et 20 317,50 € est reporté en fonctionnement.

Le déficit d'investissement de 17 458,02 € du budget assainissement est reporté en investissement. L'excédent de fonctionnement de 15 074,25 € est affecté en investissement.

Le déficit d'investissement de 105 602,49 € du budget communal est reporté en investissement. L'excédent de fonctionnement de 40 828,73 € pour le résultat net exercice 2018 est reporté en investissement.

Nb : Un virement de 180 000€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, prévu au BP 2018, n'a pas été réalisé (erreur logicielle), ce qui explique le déficit en investissement de 105 602,49 €.

3. Vote des budgets primitifs

Le Maire présente les budgets primitifs de l'année 2019. Ces budgets équilibrés sont validés à l'unanimité.

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EAU	Recettes	212 900.00 €	105 005.65 €
	Dépenses	212 900.00 €	105 005.65 €
ASSAINISSEMENT	Recettes	149 705.00 €	55 955.25€
	Dépenses	149 705.00 €	55 954.72€
COMMUNAL	Recettes	684 572.98 €	351 671.53 €
	Dépenses	684 572.98 €	351 671.53 €

Dans les investissements du budget communal, sont prévus en 2019 :

Etude la réfection de la rue de l'Eglise

Réfection des voiries de la rue du monument (mai 2019)

Réalisation d'un périscolaire dans le bâtiment du SIVU, ouverture prévue après la Toussaint 2019

Contribution à la création de la MAM (Huisseries et électricité), ouverture septembre 2019

4. Autorisation de signature de la convention avec Léo Lagrange

La convention passée entre la commune et l'Association Léo Lagrange concernant l'accueil périscolaire arrive à son terme. Il est donc nécessaire de la renouveler. Le devis établi évalue la participation de la commune à 23 500 € pour l'année 2019.

Après lecture de ladite convention, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité le Maire à signer ce document.

Il est rappelé que la commune ne participe pas financièrement aux séjours en centre aéré pendant les petites vacances et durant le mois de juillet si ceux-ci se déroulent dans un centre hors d'Etouvans.

5. Autorisation de signature de la convention pour le marché du soir

En partenariat avec PMA, la Commune accueillera un marché du soir le **vendredi 6 septembre**.

Une vingtaine de producteurs locaux sélectionnés par la Chambre d'Agriculture y participent.

La Commune assure l'organisation matérielle de la manifestation (mise en place des exposants, électricité...)

PMA met à la disposition d'Etouvans 15 abris.

Une convention précisant les modalités de chacune des 2 parties doit être signée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention.

6. Approbation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie pour fixer le montant du transfert de charges relatif à la compétence service de secours et de lutte contre l'incendie à PMA (la contribution de la commune au SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) était de 13 977.27 € pour 2019, elle sera prise en charge par PMA).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

7. Travaux en forêt pour 2019

L'ONF propose les travaux en forêt à réaliser pour l'année 2019 pour un montant de 4 830.00 €.

- parcelle 6 r : dégagement manuel des régénérations naturelles avec maintenance des cloisonnements.
- parcelle 35 : entretien du parcellaire (peinture).

Le conseil Municipal, à l'unanimité, vote ces travaux.

8. Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF

Depuis plusieurs mois, la Fédération nationale des Communes forestières a engagé une action contre l'encaissement des produits des ventes de bois directement par l'ONF. Cette mesure affecte de manière significative le budget des communes en retardant de plusieurs mois le versement des recettes de bois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient l'action de la Fédération des communes forestières et refuse l'encaissement par l'ONF des recettes des ventes de bois.

9. Choix d'une entreprise pour les huisseries de la MAM

Trois entreprises ont été consultées :

ENTREPRISES	MONTANT H.T.
MENUISERIES DEVAUX	6178.81 €
KOMILFO	6 242.71 €
JB DELFOSSE	6 599.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit l'entreprise DEVAUX pour la réalisation des travaux et autorise le Maire à signer tous les documents et à demander les primes « Certificat d'Economie d'Energie » se rapportant à ce chantier.

Informations Mairie

• **Etat civil**

Décès :

Nicole KREMA née GUIGNARD (11 mars)

• **Circulation des véhicules**

Il est rappelé que la rue des écoles, ainsi que les rues de l'église et de Dampierre (à proximité de l'intersection rue de Dampierre / rue de l'église) sont en **SENS INTERDIT**, y compris pour les riverains qui les empruntent sur quelques mètres. Tout conducteur qui ne respecte pas le sens de circulation se verra dresser un procès-verbal par le maire, les adjoints ou les services de gendarmerie. Il est rappelé également que la circulation en sens interdit est passible d'un retrait de 4 points.

• **Secrétariat**

Le secrétariat de Mairie sera fermé du **2 mai au 10 mai inclus**. En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser au maire ou aux adjoints.

• **Bois**

Les commandes des lots de bois de chauffage pour les affouagistes seront prises en mairie jusqu'au **30 avril**. Les factures ont été éditées pour les lots 2019 et sont parties à la perception. Nous autorisons les affouagistes à sortir leurs lots, si ces 3 conditions sont respectées :

- avoir terminé leur lot,
- l'avoir signalé à la mairie
- s'assurer que les piles sont taguées « VU »

Les factures seront à régler à réception.

Les commissions

Urbanisme - Environnement :

- ✓ Demande d'une déclaration préalable de M. DUBAIL Jérôme, 16 rue des Grands Champs pour une piscine : avis favorable.
- ✓ Demande d'une déclaration préalable de M. RUGGERI Sébastien, 13 rue Sur Montfort pour la pose de 2 fenêtres de toit : avis favorable

Les travaux du SIVU

- ✓ Vidange de la fosse septique et de la fosse à lisier de la ferme CATTIN.
- ✓ Démolition dallage à la MAM.
- ✓ Mise aux normes du réseau assainissement de la MAM
- ✓ Nettoyage du Point R.
- ✓ Déménagement du local du SIVU d'Etouvans à Dampierre
- ✓ Tonte, Travaux d'espaces verts.

Divers

• Cérémonie du 8 mai

La cérémonie du 8 mai aura lieu aux horaires suivants :

9h45	Célébration religieuse
10h30	Rassemblement place de la Résistance
10h45	Cérémonie au monument aux Morts : levée des Couleurs, dépôt de gerbes, allocution.
11h15	Vin d'honneur à la Mairie.

• Inscriptions solaires

Les inscriptions pour la rentrée 2019/2020 auront lieu à l'école **tous les lundis du mois de mai**. Les enfants doivent préalablement être inscrits en mairie avec le carnet de santé de l'enfant et le livret de famille.

• Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte tous les lundis de 16h30 à 18h. Elle est située à l'étage de la mairie. De nombreux ouvrages neufs et d'occasion sont à votre disposition.

• Comité des Fêtes

Une marche campagnarde organisée par le Comité des Fêtes aura lieu **dimanche 12 mai**. Deux parcours sont proposés : 9 et 12 km. Départ de la salle ASCE entre 8 et 10h00. Les marcheurs ont le choix entre une marche simple ou campagnarde. La marche campagnarde comprend un premier arrêt petit déjeuner, un deuxième arrêt où sera servie une assiette de charcuterie puis un repas à l'arrivée, à la salle ASCE.

Inscriptions par mail (comite-des-fetes.etouvans@laposte.net) ou par téléphone : 06 88 83 91 94).

• Les instantanés de l'été - mardis 23 juillet et 20 août à 20 h

Ne vous fiez pas à la tranquillité apparente de ce charmant village d'Etouvans. Vous pourriez y croiser des personnages d'un autre temps, témoin d'événements et de pans inédits de l'histoire de la commune.

Tarifs : adulte 5 € - Gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Le nombre de places étant limité, réservation obligatoire au 03 81 31 87 80 ou au 03 81 94 45 60.

Retrouvez les actualités, informations et agenda de la commune sur le site internet : <http://www.etouvans.fr> ou sur Facebook « Etouvans Doubs »

Vous pouvez contacter le maire Nicolas PACQUOT au 06.52.61.85.85 ou par mail à l'adresse : nicolas.pacquot@gmail.com.

Pour les réclamations des ordures ménagères, un seul numéro : 03.81.31.84.99

Il vous est également possible de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse : mairie.etouvans@gmail.com ;